



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

MW/PR

P.V. SID 06

## Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

### Procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2021

(*La réunion a eu lieu par visioconférence.*)

#### Ordre du jour :

Informations et échange de vues concernant les manifestations anti-Covid

\*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Carlo Back, M. André Bauler (en rempl. de M. Gusty Graas), M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

M. Georges Engel, Mme Chantal Gary, M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, observateurs

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

Mme Béatrice Abondio, M. Laurent Weber, Direction, du Ministère de la Sécurité intérieure

#### *Police Lëtzebuerg :*

M. Philippe Schrantz, Directeur général, M. Donat Donven, Directeur général adjoint, M. Thierry Fehr, Directeur - Direction des opérations, M. Patrick Even, Directeur de la Région Capitale

M. David Lentz, Procureur d'État auprès du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Mme Dominique Peters, Substitut principal du Procureur d'État auprès du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg

Mme Marianne Weycker, M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

\*

Tout d'abord, il y a lieu de relever que la réunion de la Commission avait été convoquée en urgence suite aux événements survenus lors des manifestations contre les mesures sanitaires du 4 décembre 2021.

La Présidente de la Commission, Mme Stéphanie Empain (déri gréng), invite M. le Ministre de la Sécurité intérieure ainsi que les représentants de la Police grand-ducale à brièvement revenir sur les événements avant d'inviter les membres de la Commission à poser leurs questions.

***Explications de M. le Ministre de la Sécurité intérieure et des représentants de la Police grand-ducale***

Le Ministre de la Sécurité intérieure, M. Henri Kox, souligne que les événements du 4 décembre étaient accompagnés d'un phénomène relativement nouveau au Luxembourg, à savoir l'infiltration d'une manifestation contre les mesures sanitaires par des individus violents. En outre, la manifestation n'a pas été annoncée, de sorte qu'aucune coordination préalable entre les forces de l'ordre et les organisateurs n'a été possible. Enfin, il apparaît que deux manifestations distinctes se soient mélangées. Malgré une mobilisation renforcée de la Police grand-ducale suite à une analyse des risques, tous ces facteurs n'ont pas permis de suffisamment anticiper les événements survenus.

En ce qui concerne la stratégie des forces de l'ordre, l'orateur expose que les agents sur place visent toujours prioritairement la désescalade de la situation ainsi que la prévention de tout dommage corporel.

L'orateur insiste également que des échanges entre la direction régionale de la Police et Mme la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg ont eu lieu tout au long des événements.

Or, une partie des manifestants a fait preuve d'un comportement jusqu'à présent rarement observé au Luxembourg. Ainsi, un petit groupe a envahi le marché de Noël qui a dû être fermé temporairement afin de garantir la sécurité des visiteurs de ce dernier. De plus, des manifestants se sont mis en danger en pénétrant des routes qui n'étaient pas fermées à la circulation.

Enfin, une partie des manifestants s'est déplacée jusqu'au domicile privé de M. le Premier Ministre, événement inhabituel pour une manifestation au Grand-Duché. À ce titre, il y a lieu de relever que M. le Premier Ministre n'était pas à son domicile au moment de ces événements.

Il convient de noter que des poursuites judiciaires contre les manifestants ayant commis certains actes sont en cours.

En outre, Monsieur le Ministre fait état des préparatifs des forces de l'ordre en vue de potentielles manifestations pendant les weekends à venir. Ainsi, le Ministère de la Sécurité intérieure se coordonne avec d'autres Ministères, la Police grand-ducale et les représentants de la Ville de Luxembourg. L'objectif principal est le maintien de l'ordre public. À cette fin, un renfort des effectifs de la Police lors des weekends à venir est prévu.

En conclusion de son intervention, l'orateur souligne que tous les efforts entrepris visent un équilibre entre le droit de manifester et la protection des personnes ne participant pas aux manifestations.

M. le Directeur général de la Police grand-ducale réitère les particularités des manifestations du 4 décembre 2021. En l'absence d'un organisateur identifiable avec lequel le programme de ce rassemblement aurait pu être discuté, la Police grand-ducale ne pouvait pas se préparer

en des conditions optimales. Ainsi, les forces de l'ordre n'ont pris connaissance de cette manifestation que par le biais des réseaux sociaux.

L'orateur précise que deux manifestations ont eu lieu le même jour. D'un côté, il y a eu un petit rassemblement sur la *Kinnekswiss* dans le parc municipal à Luxembourg-ville, constitué de personnes qui se réunissent chaque semaine au même endroit. À cela s'est ajouté le rassemblement organisé à travers les réseaux sociaux qui s'est réuni au Glacis. Or, ces deux groupes se sont mélangés au cours des événements survenus.

M. le Directeur général de la Police grand-ducale souligne également que les agents sur place ont principalement essayé de garder la situation au calme et de ne pas causer des situations qui pourraient inciter à la violence. Il y a lieu de relever que toutes les infractions commises ont été dûment constatées.

Même si l'intervention de la Police grand-ducale n'a pas été parfaite, il convient toutefois de noter qu'aucune personne n'a été blessée. Ainsi, une des principales priorités de la police a pu être garantie.

M. le Directeur de la Région Capitale retrace les événements du 4 décembre 2021 et expose les difficultés résultantes de l'absence d'un organisateur bien défini. En effet, il y avait une foule qui n'était pas suffisamment encadrée qui s'est par la suite divisée en plusieurs groupes se dirigeant dans différentes directions. Par conséquent, les agents sur place ont dû simultanément intervenir à plusieurs endroits rendant plus difficile une gestion efficace de la situation. Il y a lieu de relever la nécessité d'intervenir notamment devant la Chambre des Députés, les différents sites du marché de Noël ou encore devant la résidence personnelle de M. le Premier Ministre.

### **Échange de vues**

M. Marc Goergen (Piraten) exprime ses inquiétudes en raison de l'arrivée des manifestants devant la résidence privée de M. le Premier Ministre, car ceci a permis aux différents groupes de produire des images utilisables dans les réseaux sociaux. À son avis, une intervention plus forte aurait été appropriée. En outre, l'orateur s'interroge quant à la stratégie de la Police grand-ducale pour les semaines à venir, surtout au vu du recours de certains groupes à des réseaux sociaux tels que « *Telegram* » où il est plus difficile de repérer de tels organisations de rassemblement.

À ce titre, M. Henri Kox déclare que tous les efforts seront entrepris pour éviter des événements similaires dans les semaines à venir et que la Police grand-ducale utilisera tous les moyens à sa disposition pour éviter un déroulement violent lors de prochaines manifestations. De plus, une coordination renforcée entre les différents acteurs est maintenue.

En outre, l'orateur partage l'opinion que l'arrivée des manifestants devant la résidence privée de M. le Premier Ministre a été un événement regrettable. Il s'agit dès lors d'éviter que de telles scènes ainsi que les événements survenus au marché de Noël et à la Chambre des Députés ne se reproduisent plus.

M. le Directeur général de la Police grand-ducale, ainsi que M. le Directeur général adjoint de la Police grand-ducale donnent tous les deux à considérer que l'objectif primaire des forces de l'ordre est toujours d'éviter toute dégradation de la situation. Dans une situation concrète, l'appréciation quant au moment où une intervention s'impose n'est pas toujours apparente, alors qu'il s'agit de situations de stress ne permettant pas toujours une analyse globale.

À la question de M. Léon Gloden (CSV) sur les équipements disponibles, et plus précisément celle de savoir si les agents auraient dès le début dû porter des casques, M. le Directeur des

Opérations de la Police grand-ducale explique que la procédure normale prévoit que les agents arrivent dans leur tenue habituelle et mettent d'autres équipements en cas de besoin.

En outre, M. Léon Gloden (CSV) réitère son point de vue que les agents de la Police grand-ducale devraient être équipés de « *Bodycams* » afin de disposer d'images objectives pour pouvoir analyser la situation. Enfin, l'orateur s'interroge quant au risque pour les autres marchés de Noël au Grand-Duché.

M. Claude Lamberty (DP) demande si la Police dispose d'indices concrètes sur une infiltration des manifestations par des groupements venant de l'étranger et si les autorités coopèrent avec les forces de l'ordre étrangères à ce sujet.

En réponse à cette question, M. Henri Kox et M. le Directeur général de la Police grand-ducale exposent qu'il existe certains indices que des groupes étrangers ont participé à la manifestation. Cependant, il est trop tôt de communiquer des conclusions à ce sujet alors que des analyses en coopération avec les forces de l'ordre des pays limitrophes sont encore en cours.

Aux questions de Mme Nathalie Oberweis (déi Lénk) et M. Claude Lamberty (DP) sur les effectifs déployés, M. Henri Kox expose qu'il n'est pas opportun de révéler tous les dispositifs prévus pour garantir l'ordre public lors des manifestations. En effet, les forces de l'ordre jugent utile de garder secret certains aspects stratégiques et opérationnels des dispositifs mis en place.

M. le Directeur général de la Police grand-ducale ajoute qu'une indication d'un effectif déployé pourrait inciter des groupements à renforcer leur mobilisation afin de tester les limites des forces de l'ordre présentes.

Suite à l'interrogation de Mme Nathalie Oberweis (déi Lénk), M. Henri Kox expose que la police aurait potentiellement pu intervenir quand un groupe de manifestants s'est dirigé vers le quartier de Bonnevoie.

En réplique à la critique de M. Laurent Mosar (CSV) concernant une communication avec les échevins de la Ville de Luxembourg jugée insuffisante par ce dernier, M. Henri Kox explique qu'il ne jugeait pas bénéfique d'intervenir personnellement tant que les manifestations étaient en cours et de prendre contact avec les autorités de la Ville de Luxembourg pendant les manifestations. En effet, d'après son appréciation, il a semblé préférable de laisser les forces de l'ordre se coordonner avec Mme la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et de leur permettre d'accomplir leurs missions.

À ce sujet, M. le Directeur de la Région Capitale fait état des communications échangées avec Madame la Bourgmestre menant, par exemple, à la décision de provisoirement fermer le marché de Noël.

En réponse à une autre question de M. Laurent Mosar (CSV), M. le Directeur de la Région Capitale de la Police grand-ducale expose qu'un officier de la direction régionale commandait l'intervention de la police.

M. Laurent Mosar (CSV) fait part de son appréciation que les manifestants qui ont installé une affiche sur le monument de la « *Gëlle Fra* » auraient dû être arrêtés, alors que leurs actes étaient, d'après son appréciation, des infractions pénales. À ce titre, l'orateur s'interroge quant à l'intérêt d'introduire des peines plus lourdes pour certaines infractions.

Concernant le dernier point, M. Henri Kox estime que la pondération des peines adaptées pour certaines infractions est une question qui doit être abordée avec Mme la Ministre de la Justice.

À la question de M. Fernand Kartheiser (ADR) sur le cadre légal des activités de surveillance des réseaux sociaux, M. le Directeur général de la police grand-ducale précise que la Police grand-ducale se limite strictement à la consultation d'informations publiquement accessibles, de sorte qu'un cadre légal autorisant la Police à effectuer des contrôles n'est pas nécessaire.

<b>Procès-verbal approuvé et certifié exact</b>
---